

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

<b>DELIBERATION N°CP2022-09/4/38 DOSSIER N°5327</b>	<b>COMMISSION N° 4</b>	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
---	----------------------------	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET  
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

RAPPORT : CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2022/2023 : Collèges  
Martin Nadaud de GUERET et Jacques GRANCHER de FELLETIN

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*Vu le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logements dans les collèges adopté le 30 juin 2014,*

*Vu les propositions formulées par les Conseils d'administration des collèges Martin Nadaud à Guéret et de Felletin des 20 et 30 juin 2022;*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP30/09/2022/4/38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- de donner un avis favorable aux propositions d'attribution de logements de fonction par convention d'occupation précaire (COP) présentées par les collègues Martin NADAUD de Guéret et Jacques GRANCHER de Felletin,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions d'occupation précaire annexées à la présente délibération (Annexes 1,2,3 et 4).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**